



DOCUMENT DESCRIPTIF DE LA CONSULTATION valant règlement de consultation

Etude ADN environnemental sur le ruisseau du Charlotier

1. Dénomination des cocontractants

Pouvoir adjudicateur

Eric DUBOURGNOUX
Président de la Formation
Formation Grand Cycle de l'Eau
Syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez
Maison du Parc
63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Agissant en vertu de la délibération du 16 octobre 2020 et de l'arrêté de délégation de fonction du 6 octobre 2021.

Cocontractant (à renseigner par l'entreprise)

Nom :

Adresse :

SIRET :

Possibilité de répondre au marché dans le cadre d'un groupement ou par le biais d'une sous-traitance. Dans ce cas, identifier chacun des membres du groupement ou sous-traitant (formulaires DC1-DC2-DC4).

2. Procédure de passation

Consultation simplifiée, passé en procédure adaptée selon les articles L 2123-1 et R 2123-1 à R 2123-7 du code de la commande publique.



3. Objet de la consultation / Durée

Dans le cadre de travaux effectués sur le bassin versant de la Dore en faveur de la restauration des milieux aquatiques, plusieurs opérations ont été menées sur le ruisseau du Charlotier sur les communes de La Chapelle-Agnon et Saint-Gervais-sous-Meymont. Ce cours d'eau a la particularité d'accueillir une population importante d'écrevisses à pattes blanches. Lors de travaux, la présence d'écrevisse californienne a été confirmée dans une mare à proximité immédiate du cours d'eau.

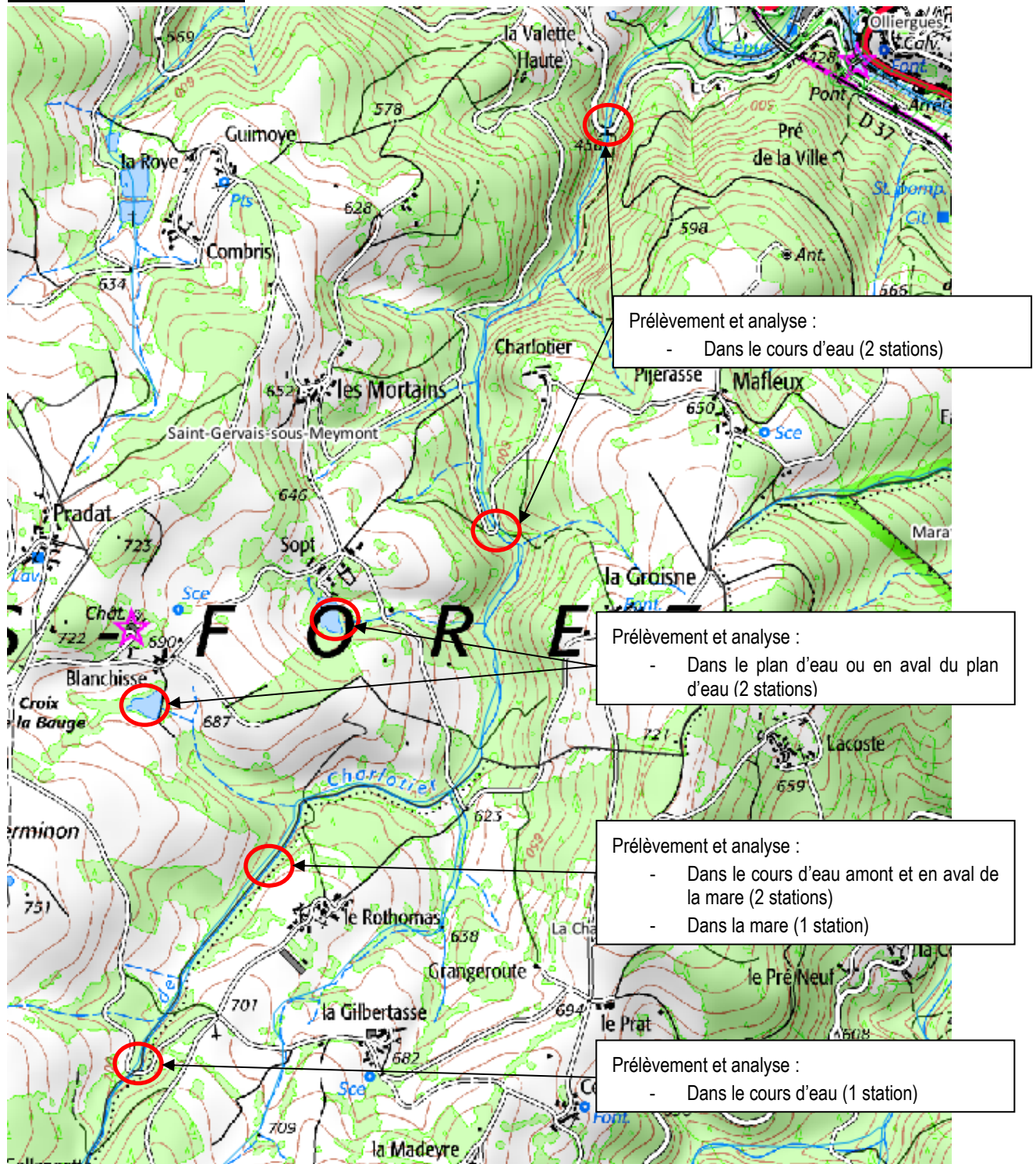
Cette étude d'ADNe va permettre d'identifier la présence de la maladie de l'écrevisse dans le cours d'eau et à proximité et d'identifier une potentielle contamination de l'écrevisse à pattes blanches. Pour cela, il est demandé au prestataire :

- Prélèvement sur 8 stations et analyse ADNe suivants :
 - Aphanomycose,
 - Pacifasticus
 - Austropotamobius pallipes (écrevisse à pattes blanches)

Si les conditions de prélèvement sont bonnes, l'analyse devra être faite en 2024, sinon au printemps 2025.

Le marché est conclu pour une période de 10 mois à compter de sa notification.

Plan de situation du projet



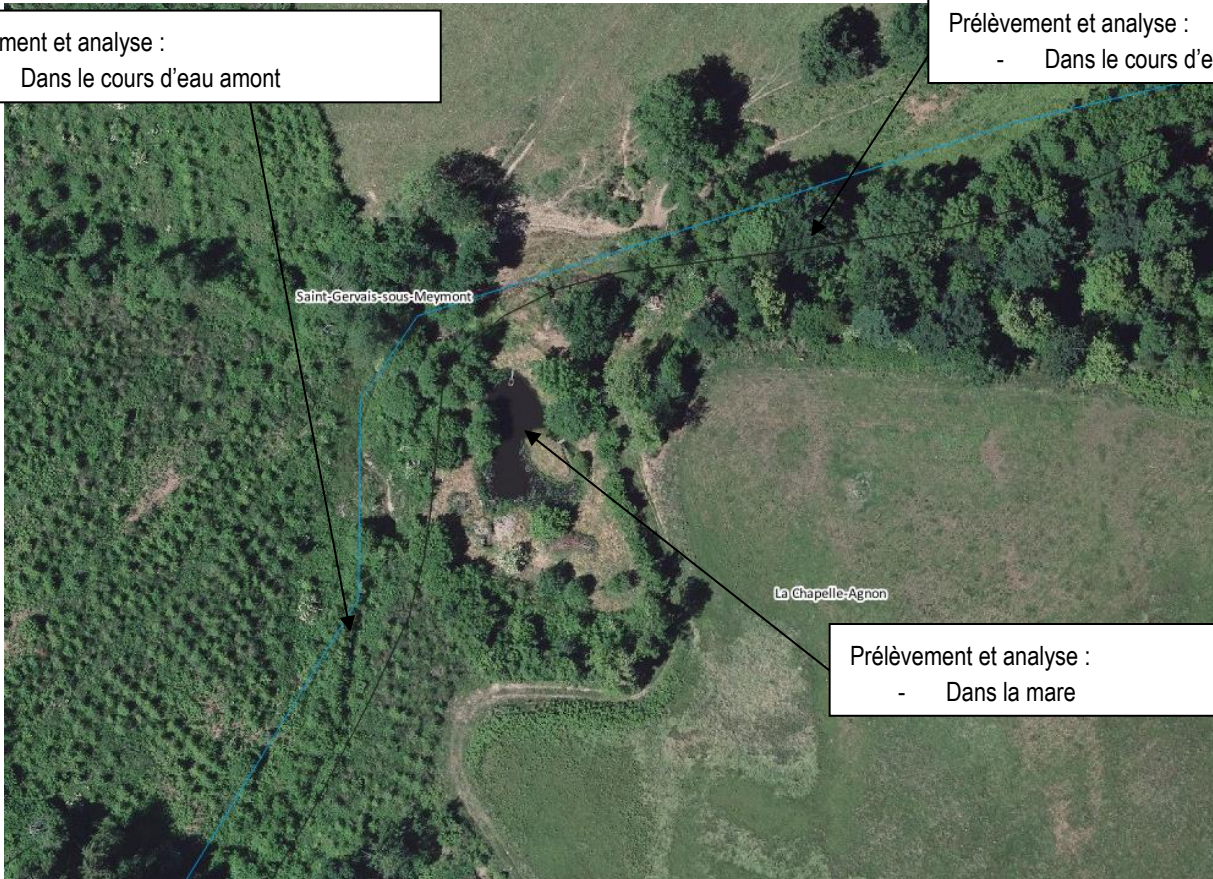
Zoom au niveau de la mare :

Prélèvement et analyse :

- Dans le cours d'eau amont

Prélèvement et analyse :

- Dans le cours d'eau aval



Saint-Gervais-sous-Meymont

La Chapelle-Agnon

Prélèvement et analyse :

- Dans la mare



4. Critères de sélection des offres

Les critères de sélection de l'offre seront :

1. Prix (60%)
2. Pertinence, qualité du matériel et compréhension de la commande (20%)
3. Respect des délais (20%)

Conformément aux dispositions de l'article R 2123-5 du code de la commande publique, le Syndicat mixte du Parc naturel régional pourra négocier avec les candidats ayant présenté une ou plusieurs offres. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

5. Pièces constitutives du marché

La présente lettre de consultation signée.

6. Montant de la prestation (à renseigner par l'entreprise)

Montant total du marché

Montant HT :

Taux de TVA :

Montant TTC :

7. Délais de paiement et intérêts moratoires

Il n'est pas prévu d'acompte dans le cadre de ce marché.

Le paiement se fera sur présentation de la facture correspondante.

Les factures seront établies en un original et mandatées après certification du service fait. Ces factures sont à transmettre par voie dématérialisée sur la plate-forme Chorus Pro mise en ligne par la Direction Générale des Finances Publiques (ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014).

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par la personne publique.

Le défaut de paiement dans le délai global précisé ci-dessus fait courir de plein droit des intérêts moratoires selon les modalités définies dans le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008.



8. Modalités de la consultation

Offre à remettre pour le **vendredi 18 octobre 2024 à 12h00** (Dernier délai) par mail à l'adresse suivante : achat.public@parc-livradois-forez.org avec accusé de réception.

9. Délai de validité de l'offre :

Le délai de validité de l'offre est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

10. Conflits d'intérêts

Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, déclare sur l'honneur ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique*.

(*) Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation d'un marché, placé dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux [articles L. 2141-1 à L. 2141-5](#), aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) ou aux [articles L. 2341-1 à L. 2341-3](#) du code de la commande publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.

Afin d'attester que le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, n'est pas dans un de ces cas d'exclusion, cocher la case suivante :

11. Documents remis par le candidat à l'appui de son offre

- ✓ Le présent document renseigné et signé
- ✓ Un RIB
- ✓ Un devis détaillant la prestation
- ✓ Calendrier.

Les prix sont fermes et définitifs.

Le.....

Signature et Cachet de l'entreprise

Le.....

Signature et Cachet du Président de la Formation
Formation Grand Cycle de l'Eau
du syndicat mixte du Parc naturel régional
Livradois-Forez